

à un degré tel qu'un historien anglais impartial s'écrie: "jamais le monde ne vit un tel régime d'oppression": quand lord John Russell lui-même s'étonne que nous ayions été si conciliants, pensons un peu à leur souffrances quelquefois et répétons moins souvent surtout que nos libertés sont dues uniquement à la générosité de l'Angleterre.

Faisons la juste part des influences anglaises qui ont assuré le maintien de nos libertés mais ne changeons pas les données de l'histoire.

En stricte justice, avouons-le avec plaisir, nous avons à Londres d'éloquents défenseurs. Lord Glenville et Labouchère disaient que notre attachement à nos coutumes, nos lois, nos usages était fondé sur la raison et sur quelque chose de mieux que la raison, sur les sentiments les plus nobles du cœur humain.

Sir James McIntosh s'écriait: "Nos maximes en politique coloniale sont protection pleine et efficace contre l'influence étrangère, liberté complète aux colonies de conduire eux-mêmes leurs propres affaires. Je suis d'opinion que la Chambre d'Assemblée, poursuit-il, est pleinement justifiable d'avoir agi comme elle l'a fait..... En 1837 elle a passé 31 projets de loi. La Chambre Haute les a tous désapprouvés." Il faut lire ce plaidoyer pour être convaincu que nos pères se battirent pour la plus belle des causes. Malheureusement, la voix de ces esprits d'élite est étouffée par une majorité hostile soumise à l'influence des bureaucrates.

Mais si la rebellion s'explique, si elle peut même s'excuser, elle ne peut être aucunement justifiée. Si, en 1834, Papineau, Lafontaine et Morin avaient suivi l'opinion de Neilson, Etienne Parent, Quesnel et Cuvillier, qui, effrayés de leurs violences outrancières, se séparent d'eux, les désastres ultérieurs auraient pu être évités. N'eût-il pas été préférable de continuer à porter nos protestations aux pieds du trône? Les idées sur la politique coloniale étaient en Angleterre en pleine révolution. Du reste, Lord Goderich, ministres des colonies, avait proposé de donner à la chambre "le contrôle absolu de la défense sauf celui d'une partie du revenu moyennant une liste civile des L96,000 pour la vie du roi. Ce compromis n'était-il pas acceptable? Papineau néanmoins fut inflexible. Garneau, pourtant si sympathique aux patriotes, ne peut s'empêcher d'écrire: "Jamais la chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà, dit-il, une influence fautive emportait Papineau au-delà des bornes de la prudence."

L'histoire du droit constitutionnel anglais est pleine d'utiles leçons. Sans doute, un homme d'Etat ne sacrifie jamais un principe essentiel de liberté, mais si la métropole, tout en refusant à Papineau la plénitude des droits réclamés lui propose des concessions honorables, n'est-ce pas imprudent de les refuser? L'absolutisme dans le domaine des contingences n'est-il pas souvent une faute? A la dernière minute, quand Londres comprenant un peu tard la juste indigna-